



CHARTRES  
DE BRETAGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 18 mai 2026

#### DELIBERATION N°78/2026

#### FINANCES - FETES DE QUARTIER - MISE A DISPOSITION DU MATERIEL FESTIF

L'an deux Mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

**Membres en exercices : 29**

**Présent(e)s : 28**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1**

**Absent(e)s : /**

**Votants : 29**

**Présent.e.s (28) :** M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme TONNELIER Jean-Yves, Mme JOALLAND Dina, Monsieur BOLZER Théo, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALEMENT Marie, M. DANGÉ Roger, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, Mme LEMOINE Nathalie (arrivée à 18h50), M. GIRAUD Paul, Mme GARNIER Katia, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, Mme BENTZ Nathalie, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme POULAIN Florence, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick.

**Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (1) :**

Mme RUBAUD Karine donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

**Absent.e.s excusée (/) :**

**Secrétaire de séance :** M. CORDEIRO Dominique

La séance est levée à 19h45

## **N°78/2026 (7.10) : Finances - Fêtes de quartier - Mise à disposition du matériel festif**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La commune met gratuitement à disposition le matériel festif pour l'organisation des fêtes de quartier chartraines et événements collectifs d'intérêt général à l'initiative d'habitant.es chartrain.es. Le prêt à titre gracieux pour les particuliers chartrains est consenti exclusivement pour des manifestations ouvertes au public ou relevant de l'intérêt général (fêtes de quartier, événements collectifs d'intérêt général à l'initiative d'habitant.es). Toute utilisation à des fins privées, familiales, commerciales fait l'objet d'une location payante conformément au tarif voté par le conseil municipal.

Le service sports vie associative assure jusqu'ici le montage et démontage des chapiteaux et le montage des barnums.

Il est proposé à la commission de modifier les conditions de mise à disposition du matériel festif pour les fêtes de quartier et événements collectifs d'intérêt général à l'initiative d'habitant.es selon les modalités suivantes :

- Maintien de la gratuité de la mise à disposition ;
- Emprunt et retour du matériel au service sports et vie associative ;
- Autonomie des utilisateurs sur le montage et démontage.

Afin de faciliter le montage pour les organisateurs, il est proposé de procéder à l'achat de 2 pagodes de 3m\*6m, plus faciles et légères à monter qu'un chapiteau.

Le contrat de mise à disposition modifié est présenté en annexe.

**Ceci exposé,**

**Vu le contrat de mise à disposition de matériel (annexe 8)**

**Vu l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 5 mai 2026.**

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (7 abstentions des membres du groupe Chartres citoyenne) :**

- **Approuve la modification des conditions de mise à disposition pour les fêtes de quartier et les événements collectifs d'intérêts général à l'initiative d'habitant.es ;**
- **Approuve le contrat de mise à disposition du matériel festif ;**
- **Approuve l'achat de deux pagodes de 3\*6 mètres.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Dominique CORDEIRO